



VILLE D'AUDINCOURT
DÉPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBÉLIARD

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le

ID : 025-212500318-20230424-2023_113_ARR-AR

SLO

ARRÊTÉ N° 2023_113_ARR

PRESCRIVANT L'OUVERTURE ET L'ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

LE MAIRE

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et L.153-41 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

Vu le Décret n°2011-2018 du 29 septembre 2011 portant réforme de l'Enquête Publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, modifié par le Décret n°2017-626 du 25 avril 2017 ;

Vu l'Arrêté du 09 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'Avis d'Enquête Publique mentionné à l'article R.123-11 du Code de l'Environnement ;

Vu la délibération en date du 9 novembre 2015 d'approbation du Plan Local d'Urbanisme d'Audincourt, sa modification n° 1 approuvée le 4 novembre 2019 et sa modification n° 2 approuvée le 30 mai 2022 ;

Vu la délibération 2022_161_DCM en date du 7 novembre 2022 relative à l'élaboration de la modification n° 3 du PLU et à sa mise en enquête publique,

Vu l'avis de l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement par ailleurs consultable sur le site internet suivant : <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-conformes-de-la-mrae-bourgogne-franche-comte-a1219.html> ;

Vu la décision en date du 13 avril 2023 n° E23000024/25 M. le président du Tribunal Administratif de Besançon désignant Monsieur MAIRE Gilles, retraité (lieutenant-Colonel de l'armée de terre), en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu le dossier soumis à l'enquête publique ;

- A R R Ê T E -

Article 1 **Objet et dates d'enquête**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n° 3 de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Audincourt, pour une durée de 30 jours consécutifs à compter du lundi 22 mai 2023 à 9h jusqu'au mardi 20 juin 2023 à 17h30. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de la commune.

Le projet de modification n°3 du PLU porte sur l'évolution de l'emplacement réservé n°2 afin de permettre l'extension de l'EHPAD et l'évolution des règles concernant le site de la Gare (densité et obligations de stationnement), afin de permettre le renouvellement urbain de ce secteur stratégique.

Article 2 **Personne responsable du projet**

La personne responsable du projet est Monsieur Martial BOURQUIN, Maire de la commune d'Audincourt.

Article 3 **Désignation du Commissaire enquêteur**

Monsieur MAIRE Gilles, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le président du Tribunal Administratif de Besançon. En cas d'empêchement, après interruption de l'enquête, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé.

Article 4 **Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier d'enquête**

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie d'Audincourt pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public en mairie aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Le dossier sera consultable :

- en mairie, en version papier,
- sur un site internet dédié comportant un registre dématérialisé sécurisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4647>.

Et tout renseignement sur le dossier ou communication d'éléments de dossier pourra être obtenu en mairie auprès de Madame Fabienne GENERET (Tél : 03.81.36.37.77).

Article 5 Recueil des observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner éventuellement ses propositions et observations sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme :

- en les inscrivant dans le registre manuscrit tenu en mairie ;
- en les communiquant oralement au commissaire enquêteur lors des permanences ;
- en les inscrivant sur le registre dématérialisé par voie numérique <https://www.registre-dematerialise.fr/4647> au plus tard le 20/06/2023 à 23h59
- en les envoyant par courriel sur la boîte mail enquete-publique-4647@registre-dematerialise.fr au plus tard le 20/06/2023 à 23h59
- en les envoyant par courrier à la boîte postale dédiée : « MAIRIE AUDINCOURT – Monsieur le Commissaire Enquêteur M. MAIRE Gilles - 8 avenue Aristide Briand BP 45 199 - 25 405 AUDINCOURT Cedex ».

Les observations transmises par courrier seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4647> et donc visibles par tous.

Article 6 Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie, dans le cadre du protocole sanitaire en vigueur, les :

- lundi 22 mai 2023 de 9h à 12h - salle n° 5 au 1^{er} étage Hôtel de Ville, 8 avenue Briand
- jeudi 1^{er} juin 2023 de 9h à 12h - salle n° 6, Ancienne Mairie, 73 Grande Rue
- mardi 20 juin 2023 de 14h30 à 17h30 - salle n° 6, Ancienne Mairie, 73 Grande Rue

Article 7 Clôture de l'enquête et diffusion du rapport et des conclusions de l'enquête

A l'expiration du délai de la dernière permanence, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur et le registre dématérialisé et la boîte mail dédiée seront clos ce même jour à 23h 59 automatiquement.

Le Commissaire Enquêteur dressera, dans les 8 jours après clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remettra au Maire. Ce dernier disposera de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, pour transmettre au maire de la commune d'Audincourt le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à la préfecture du département ou sur le site internet de la commune d'Audincourt à l'adresse suivante www.audincourt.fr, pendant un an.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée par Monsieur le Maire à Monsieur Le Préfet.

Article 8 Mesures de publicité

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département : La Terre de Chez Nous et L'Est Républicain.

Cet avis sera affiché sur les panneaux officiels de la mairie, en mairie ainsi que sur les lieux concernés et publié sur le site internet de la commune d'Audincourt et par tout autre procédé en usage dans la commune.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Article 9 Suites de la procédure

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n° 3 du PLU, après une éventuelle modification pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et de l'avis du commissaire enquêteur.

Article 10 Notification et exécution du présent arrêté

Madame la Directrice des Services de la Ville d'Audincourt, Madame le Commissaire de Police, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du département du Doubs,
- Monsieur le Commissaire Enquêteur,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon.

DIFFUSION :

Fait à Audincourt, le 24 avril 2023

Signé électroniquement par : Damien CHAMP
Date de signature : 24/04/2023
Qualité : Adjoint Délégué



- transmis en sous-préfecture le
- notifié le